

En 2009, 31 enfants ont été mordus par un chien

SECURITE | Au total, 187 morsures ont été officiellement recensées à Genève, contre 165 en 2008. Sur 275 interventions diverses sur le terrain, il a fallu avoir recours 42 fois à la force publique.



© ENNIO LEANZA/KEYSTONE | Le Service du vétérinaire cantonal a recensé 187 morsures de chiens en 2009, dont 86 ont eu pour cible des humains. C'est plus qu'en 2008, où 165 cas avaient été dénombrés.

LAURENCE BÉZAGUET | 13.02.2010 | 00:05

La grande majorité d'entre elles n'ont pas fait la une des journaux! Pourtant, 187 morsures de chiens ont été officiellement recensées l'an dernier à Genève, contre 165 en 2008. Parmi ces agressions, 86 ont eu pour cible des humains et 31 des enfants, dont 18 connaissaient l'animal. C'est ce qui ressort du tout chaud rapport d'activité 2009 des affaires vétérinaires que la Tribune de Genève s'est procuré.

Pas toujours aisé de discipliner un milieu qui ne cesse de gonfler: Genève comptait, en effet, 33 813 chiens à la fin de l'année, alors qu'on en recensait 32 558 à la fin de 2008. Depuis deux ans et demi qu'il a été nommé vétérinaire cantonal, Grégoire Seitert tente d'y remédier en s'activant à responsabiliser les maîtres (lire ci-dessous), détecter les toutous à problèmes pour éviter des accidents et garantir ainsi une meilleure sécurité publique. Il a donc encore du pain sur la planche...

62 races, 20 molosses

Les chiens mordeurs font partie de 62 races différentes et 20 d'entre eux portent l'étiquette de chiens dangereux (9,2% du total des annonces); plusieurs cas de morsures concernent le même animal. Voilà ce qui peut être dit. Pas question en revanche de connaître le détail sur le type précis des agresseurs. «Il existe une règle d'or et tous les vétérinaires cantonaux s'y tiennent, explique Grégoire Seitert. Seul l'Office vétérinaire fédéral rassemble ces données.» Ainsi en a décidé le passé et de mauvaises expériences médiatiques. Plus question de donner dans le sensationnel!

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a constaté que les particuliers étaient plus enclins à dénoncer les cas de comportement agressif sans blessure dont ils avaient été victimes de la part de canidés. Mais, sachant que le SCAV prend des mesures à leur encontre et à celle de leurs chiens, les détenteurs sont moins sujets à accepter que les médecins ou les vétérinaires dénoncent les comportements agressifs lorsqu'ils surviennent dans le cadre familial. En tout, 143 mesures administratives ont été prises envers les propriétaires et leurs canidés en relation avec les 187 annonces d'agressions canines.

Notons aussi que sur 275 interventions diverses sur le terrain, il a fallu avoir recours 42 fois à la force publique. «La sécurité des fonctionnaires est potentiellement remise en question. L'évolution sociale ne nous aide pas; les gens ont très peu de compréhension à l'égard d'un service qui essaie seulement de remplir sa mission en faisant respecter la loi», constate Grégoire Seitert. D'ailleurs, si vous souhaitez rencontrer le vétérinaire cantonal et son équipe, il vous faudra montrer patte blanche! «La vie en communauté passe d'abord par le respect de l'autre. Or ces valeurs se perdent», regrette Grégoire Seitert.

Relevons enfin que, depuis la votation cantonale du 24 février 2008 (interdiction d'acquérir des chiens dangereux), le nombre de molosses a considérablement diminué. L'année 2009 a suivi cette tendance avec 103 unités de moins qu'à la fin de 2008: on est ainsi passé de 583 à 480 chiens dangereux.

Une autorisation de détention est nécessaire pour les molosses qui vivent encore sur notre territoire. Au total, 431 autorisations ont été octroyées (71 en 2009). Certains détenteurs ne sont toutefois toujours pas en conformité, malgré les injonctions et les sanctions prises par le service.

LAURENCE BÉZAGUET TdG 13.02.2010